

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 MAI 2017

DATE DE CONVOCATION : 05 MAI 2017

N°2017-04-08

Conseillers en exercice : 63
Conseillers titulaires et suppléants présents : 58
Conseillers votants : 52
Dont pouvoirs : 2

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 11 mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Val des Vignes, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard SAUMON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAINES** : M. DELETOILE Gérard, BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. BOBE Philippe - **BARRET** : M. CHATELIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BOISBRETEAU** : M. BERNATET Rolland - **BORS DE BAINES** : M. JOLLY Patrick - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : M. BOUTIN Christian - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. VERGNION Philippe.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)
M. DELATTE Benoît (Barbezieux) a donné pouvoir à Monsieur CHAUVIN Thierry (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, Mme IMBERT Pascale, Mme SOULARD Annick, Mme GARNEAU Janine, M. GUILLON Jean-Jacques, M. ROBIN Eric, Mme MARTINEAU Françoise, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. BONNAUD Pascal, Mme PARIS Marie-Nicole, M. de CASTELBAJAC Dominique.

N°8 - Objet : Revalorisation du coût journalier du transport Touvérac - Le Tâtre en régie CdC4B

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse.

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Conseil départemental est organisateur de 1^{er} rang des transports scolaires. Dans ce cadre, sa commission permanente a proposé le 9 septembre 2016 d'indexer les tarifs des services exploités par des régies communales ou intercommunales selon les modalités retenues pour les services de transport scolaire faisant l'objet d'un marché public afin de suivre l'évolution des coûts de fonctionnement (charges de personnel, gasoil,...).

Aussi, les tarifs journaliers pour le transport scolaire en régie, valable pour l'année scolaire 2016/2017, ont été augmentés de 0,31% en référence à la formule d'indexation prévue à l'article 6.3.3 du CCAP des marchés de transport.

Cependant avec l'achat d'un nouveau bus et le calcul du coût réel de la régie (en prenant compte les charges d'entretien, d'assurance, de personnel et d'amortissement), Monsieur le Vice-Président explique que le coût réel journalier est de 113,69€.

Par conséquent, le coût du transport journalier à prendre en compte pour le calcul des subventions versées par le Conseil départemental à partir du 1^{er} septembre 2017 sera de 113,69 €, au lieu de 46,13 €, comme l'indique le tableau ci-dessous :

	Paramètres d'évolution	km journaliers	Coût journalier
2016-2017		57,50	46,13
	<i>Revalorisation coût</i>		+146%
2017-2018		57,50	113,69

Dans le cadre de la régie communautaire de transport assurant le ramassage scolaire sur la ligne Touvérac - Le Tâtre, Monsieur le Vice-Président propose d'appliquer le tarif précédemment exposé, à compter du 1^{er} septembre 2017 et précise que le montant de la subvention versée par le Conseil départemental suit les évolutions de tarifs.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide l'évolution de la régie de transport de Touvérac-Le Tâtre appliquée à la variation kilométrique du circuit pour déterminer le coût du service, à compter du 1^{er} septembre 2017 par effet rétroactif ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La dépense sera imputée à l'article 6247 du budget affaires scolaires.

La recette sera imputée à l'article 7473 du budget affaires scolaires

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : **15 MAI 2017**
Publié ou notifié le : **15 MAI 2017**
Touvérac, le **15 MAI 2017**

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 12 mai 2017
le Président,
Jacques CHABOT.

